



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Pierre COURTIER

Election du Maire :

Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL, doyen de l'assemblée, propose au vote au scrutin secret l'élection du Maire.

Monsieur Pierre-Yves JACQUOT est l'unique candidat.

Voté à l'unanimité.

Détermination du nombre d'adjoints et conseillers délégués :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints et conseillers délégués à élire.

Il propose de fixer à 4 le nombre d'adjoints et à 3 le nombre de conseillers délégués.

Voté à l'unanimité.

Election des Adjoints au Maire :

Une liste de 4 adjoints est proposée aux voix du Conseil Municipal composée de : Monsieur Pierre COURTIER, Madame Liliane COLLÉ, Monsieur Bruno MOUGIN et Madame Stéphanie CACHOU.

Voté à l'unanimité.

Election des Conseillers Municipaux Délégués :

Monsieur le Maire propose, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale, d'élire trois conseillers municipaux délégués comme suit :

- Monsieur Jean-Pierre ROUSSEL : conseiller délégué à la sécurité
- Madame Céline VUILLEMIN : conseiller délégué à la communication, sports jeunesse et culture, et commerce.
- Monsieur Gérard TALIETTI : conseiller délégué aux services techniques

Voté à l'unanimité.

Montant des indemnités de fonction au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers délégués :

Le Conseil Municipal doit fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints et de Conseillers Municipaux Délégués. Monsieur le Maire propose les taux accordés en % de l'indice brut terminal de la fonction publique comme suit :

Maire : 49.87 %

1^{er} Adjoint : 16.23 %

2^{ème} Adjoint : 12.31 %

3^{ème} Adjoint : 12.31 %

4^{ème} Adjoint : 12.31 %

1^{er} Conseiller municipal délégué : 10.21 %

2^{ème} Conseiller municipal délégué : 10.21 %

3^{ème} Conseiller municipal délégué : 7.35 %

Voté à l'unanimité.

Désignation des délégués au sein du CNAS (Centre National d'Action Sociale) :

Sont proposés délégués communaux :

- Madame Liliane COLLÉ en tant que délégué communale des élus
- Madame Pascale MANGIN en tant que délégué communal des agents

Voté à l'unanimité.

Désignation délégué communal au SMIC (Syndicat Mixte d'Informatisation Communale) :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'être lui-même le délégué communal au SMIC.

Voté à l'unanimité.

Désignation délégué communal au SDEV (Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges) :

Conformément à l'arrêté n° 1/2020 du SDEV, il appartient au Conseil Municipal de procéder à la désignation d'un délégué au comité local. Monsieur Romain DUVAL, conseiller municipal, se propose comme volontaire.

Voté à l'unanimité.

Délibération pour la vente d'un ordinateur communal :

Monsieur le Maire informe que la commune souhaite vendre un PC portable acheté en date du 17/05/2025 et propose un tarif correspondant à l'argus, soit la somme de 450 €.

Pour : 14 Contre : 1 (Gérard TALIETTI)

Informations diverses :

- Bruno MOUGIN remercie les personnes qui se sont mobilisées pour la distribution des pièges à frelons. De précieux conseils ont été donnés lors de ces moments par notamment des apiculteurs.
- Pierre COURTIER remercie le conseil municipal pour son élection en tant que 1^{er} adjoint.

Le Conseil Municipal se réunira le 22 Avril à 20h à la mairie.

Séance levée à 18h40.